

# RÈGLEMENT D'EXAMEN

(modifié par arrêté du 26 novembre 2018)

<b>CERTIFICAT D'APTITUDE PROFESSIONNELLE</b>			<b>Scolaires</b> (établissements publics et privés sous contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements publics)	<b>Scolaires</b> (établissements privés hors contrat) <b>Apprentis</b> (CFA et sections d'apprentissage non habilités) <b>Formation professionnelle continue</b> (établissements privés) <b>Enseignement à distance</b> <b>Candidats individuels</b>	
ÉPREUVES	Unités	Coeff.	MODE	MODE	DUREE
<b>UNITÉS PROFESSIONNELLES</b>					
EP1 – Préparation et choix technologique	UP1	6	CCF*	Ponctuelle écrite et pratique	4h
EP2 – Réalisation de produit	UP2	11 <sup>(1)</sup>	CCF*	Ponctuelle pratique	12h à 16h <sup>(2)</sup>
<b>UNITÉS GÉNÉRALES</b>					
EG1- Français et histoire- géographie- enseignement moral et civique	UG1	3	CCF*	Ponctuelle écrite et orale	2 h 15
EG2 – Mathématiques- sciences physiques et chimiques	UG2	2	CCF*	Ponctuelle écrite	2 h
EG3 – Education physique et sportive	UG3	1	CCF*	Ponctuelle	

\* Contrôle en cours de formation.

(1) Dont coefficient 1 pour la *prévention santé environnement*.

(2) Dont une heure pour la *prévention santé environnement*.